



Achats écologiques

Guide pratique Vol 1



UNDP PRACTICE SERIES



Achats écologiques

Guide pratique Vol 1

Table des matières

Introduction	1
À propos de ce guide	1
1 Achats durables : définition	2
2 Achats écologiques ou achats « verts »	4
2.1 Pourquoi le PNUD devrait-il s'approvisionner en produits et services durables ?	4
Quels sont les avantages des achats durables ?	5
2.2 Le continuum vert du PNUD	6
3 Mise en œuvre d'une politique d'achats écologiques	8
3.1 Définition des priorités générales pour les achats écologiques	8
3.2 Achats écologiques dans le cadre des principes d'approvisionnement du PNUD	9
3.3 Intégration des critères écologiques dans le dossier d'appel d'offres	10
Étapes de l'approvisionnement en achats écologiques	10
Planification des achats	11
Élaboration de spécifications écologiques	12
3.4 Recrutement et sélection de fournisseurs, de prestataires de services et d'entrepreneurs	14
3.5 Évaluation des devis, offres et propositions	16
Exemples de coûts de cycle de vie pour promouvoir les préoccupations d'ordre environnemental	17
3.6 Clauses de performance incluses dans les contrats	18
4 Annexe	20
4.1 Labels écologiques comme spécifications environnementales	20
Qu'est ce que les labels écologiques ?	20
Utilisation des critères de labels écologiques pour établir des spécifications techniques	21
Labels de type I à critères multiples	22
Références	24

Série pratique du PNUD, Achats écologiques, septembre 2008

Le présent Guide pratique est protégé par les lois internationales sur le droit d'auteur. Le consentement écrit du Procurement Support Office du PNUD est préalablement requis pour la reproduction, sous n'importe quelle forme, de tout ou partie de ce guide.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Procurement Support Office du PNUD, aux adresses électroniques suivantes : <http://www.undp.org/procurement>, procurement.training@undp.org.

Introduction

Les achats durables impliquent l'amélioration de l'efficacité des procédures de passation de marchés publics en tirant profit de la puissance propre aux places de marchés publiques pour introduire des avantages environnementaux et sociaux aux niveaux régional et mondial.

Les communautés du monde entier doivent aujourd'hui faire face aux conséquences dramatiques du changement climatique, de l'appauvrissement des ressources naturelles, des menaces contre la biodiversité et de la pauvreté croissante. La focalisation actuelle sur un accord relatif au changement climatique mondial, tel que celui qui a été élaboré lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bali en 2007, a renforcé les initiatives destinées à traiter les émissions de gaz carbonique et la reconnaissance, par le grand public, de la nécessité de prendre des mesures immédiates pour palier aux risques potentiels posés par le changement climatique. Ceci inclut l'introduction de nouvelles pratiques et procédures à tous les niveaux de la société ainsi que dans les secteurs public et privé.

Alors que le PNUD prend en charge un grand nombre de questions liées au changement climatique dans ses différents domaines d'intérêt thématiques, il lui est impossible de s'atteler à ces problèmes sans adopter des pratiques de production et de consommation plus durables, d'où l'importance que revêt le secteur des achats à cet égard. Les achats respectueux de l'environnement sont également, la plupart du temps, profitables à l'Organisation, car les économies réalisées par ce biais en termes de ressources se traduisent aussi par des économies d'argent.

La qualité et l'environnement sont souvent liés, car l'amélioration de la qualité d'un produit est généralement synonyme d'une durée de vie prolongée pour celui-ci, ce qui entraîne, par conséquent, une diminution de consommation des ressources. Un produit écologiquement efficace utilise moins d'énergie et induit moins de coûts en tant que déchet, soit du fait qu'il est inclus dans un cycle de récupération ou de réutilisation, soit parce qu'il ne contient pas de substance dangereuse et n'est pas considéré de ce fait comme un déchet dangereux. En achetant un produit, il ne convient pas de considérer simplement le coût de son acquisition. Les calculs de prix doivent inclure tous les coûts relatifs au produit, tout au long de son cycle de vie.

À propos de ce guide

Ce guide pratique a été conçu pour permettre aux praticiens des achats du PNUD d'acquérir une vision d'ensemble des achats durables et d'identifier les premières mesures à prendre pour intégrer les considérations environnementales au sein processus achats du PNUD. Ce guide des offre un bref historique des achats durables et présente l'approche progressive adoptée par le PNUD pour mettre en œuvre ce concept à l'échelle de l'organisation par l'utilisation d'un continuum vert et d'un système d'évaluation de produits spécifiques au PNUD.

Ce guide offre des conseils pratiques sur les modalités d'intégration des interventions d'ordre environnemental dans les différentes étapes du processus achats. Il est étayé par des spécifications de services de produits écologiques complémentaires, destinés à assister le praticien des achats dans l'élaboration d'avant-projets de spécifications et de mandats ou termes de références appropriés. Tous ces résultats seront mis à jour et développés en continu. Ils seront disponibles sur le site Web du PNUD/PSO (www.undp.org/procurement) et sur le réseau intranet du PNUD (<http://practices.undp.org/management/procurement/>).

Achats durables : définition

Les achats durables jouent un rôle clé dans la contribution au développement durable. Celui-ci a été défini de la manière suivante :

*“Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.”
(Commission mondiale sur l’environnement et le développement, dite Commission Brundtland)*

Les achats durables exigent que les produits et services acquis par l’organisation soient certifiés durables autant que faire se peut, tout en entraînant le moins d’incidences négatives sur l’environnement et ayant un impact optimum.

Les achats durables intègrent la prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux au même titre que les facteurs financiers dans la prise de décision. Ceci implique de regarder au-delà des paramètres économiques traditionnels et de prendre des décisions fondées sur le coût de la totalité du cycle de vie d’un produit, des risques associés, des mesures de réussite et des conséquences pour la société et l’environnement. Ce type de prise de décision nécessite de définir des facteurs environnementaux stratégiques au sein d’un vaste contexte d’achats qui englobent l’optimisation des ressources, la gestion des performances ainsi que les priorités institutionnelles et communautaires :

- Les considérations d’optimisation des ressources, en termes de prix, de qualité, de disponibilité et de fonctionnalité
- Le cycle de vie complet des produits
- L’aspect environnemental : les effets écologiques exercés par les biens, les services sociaux et les travaux civils sur la totalité du cycle de vie (achats verts)
- Les aspects sociaux, tels que les chaînes d’approvisionnement durables et les effets des questions telles que les conditions de travail, notamment les dispositions relatives au travail des enfants, la santé au travail ainsi que la sécurité et la conformité aux règlements industriels et environnementaux pertinents.

Les achats peuvent offrir une contribution significative aux objectifs des politiques de développement durable et à l’utilisation des ressources efficaces en s’assurant que les fournisseurs, les entrepreneurs et les biens et services acquis se réalisent effectivement des performances environnementales optimales. En outre, les achats durables participent à la minimisation d’éventuels risques de rumeurs d’exploitation sociale au sein de notre chaîne d’approvisionnement¹.

Les achats offrent un mécanisme idéal, susceptible d’être utilisé pour appuyer le développement économique, social et environnemental des pays et/ou régions bénéficiaires de l’aide du PNUD. Les achats durables visent à incorporer un certain nombre de garanties et de vérifications au sein du processus achats, qui sont censées fournir une protection contre toute violation commise par inadvertance des principes suivants :

- Droit du travail
- Impacts environnementaux négatifs
- Appui à l’esprit d’entreprise local
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Élimination de la pauvreté
- Gouvernance

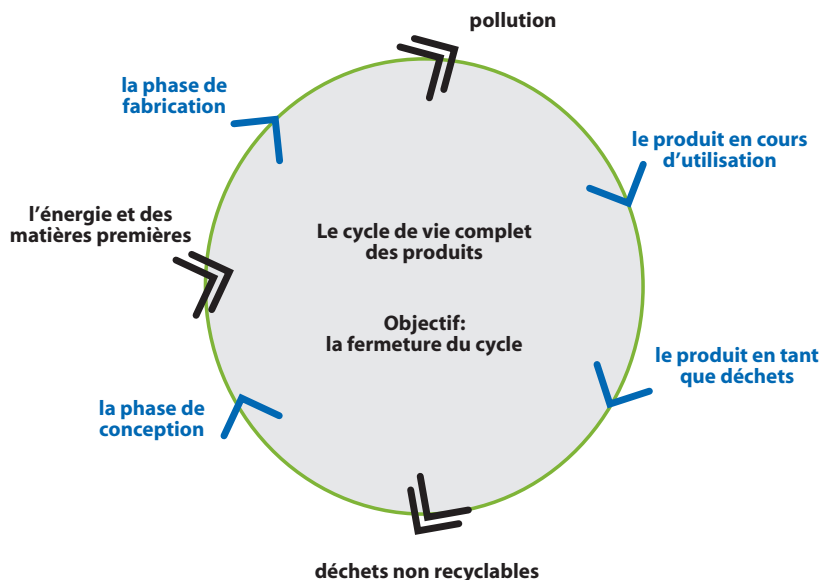
Quelques faits...

Les défis environnementaux les plus importants dans la société de consommateurs nos jours sont comme suit :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des émissions de produits chimiques dangereux
- Diminution de la surconsommation de ressources et limitation du volume de déchets
- Arrêt de l'appauvrissement de la couche d'ozone
- Protection de la biodiversité

Au niveau des achats, il est donc essentiel de gérer les aspects suivants :

- Consommation des matières premières et des sources d'énergie
- Substances chimiques entrant dans la composition des produits
- Émissions polluantes
- Génération de déchets



À l'instar des cycles récurrents de la nature, les produits que nous fabriquons doivent également suivre un processus par lequel ils sont d'abord utilisés, ensuite recyclés puis fabriqués à nouveau. L'objectif de ce parcours est un d'aboutir à une boucle fermée, qui entraîne une consommation minimale au niveau des sources d'énergie et des matières premières, une pollution négligeable et aussi peu de déchets que possible.

Source : Conseil nordique des ministres (www.norden.org)

Achats écologiques ou achats « verts »

Bien que les achats durables englobent des considérations qui dépassent la dimension proprement environnementale, le présent **Guide pratique du PNUD** est essentiellement centré sur les achats écologiques ou verts. Actuellement, il existe de plus en plus d'informations et d'outils disponibles pour aider les unités d'achats à s'approvisionner en produits et services verts qu'il n'y en a au niveau de n'importe quel autre domaine de responsabilité sociale. Ce guide sera mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations croissantes relatives à l'approvisionnement selon des principes respectueux de l'environnement.

Les achats écologiques ou verts sont définis comme étant des achats de produits ou services ayant un impact moindre sur l'environnement et la santé humaine en comparaison avec les produits et services concurrents équivalents qui participent au même objectif².

Cette comparaison peut s'appliquer aux différentes étapes du cycle de vie d'un produit : source des matières premières qui en sont à l'origine, production, fabrication, conditionnement, possibilité de réutilisation et de recyclage, fonctionnement, maintenance et mise au rebut.

Ces étapes peuvent s'appliquer aux produits suivants :

- produits à haut rendement énergétique, respectueux de l'environnement, non susceptibles d'augmenter les émissions de gaz responsables de l'effet de serre ;
- produits qui n'ont pas besoin d'une grande quantité d'eau et contribuent de ce fait à la réduction de l'utilisation des ressources en eau ;
- produits moins toxiques qui réduisent les effets néfastes sur la santé ;
- produits conditionnés avec moins d'emballage ou avec un emballage soumis à reprise ;
- produits mobilisant moins de ressources ou créant des impacts environnementaux réduits tout au long de leur cycle de vie ;
- produits fabriqués à partir de matériaux recyclés, tels que les matériaux de construction de voies recyclés ;
- produits organiques verts et produits en plastique recyclés.

2.1 Pourquoi le PNUD devrait-il s'approvisionner en produits et services durables ?

En 2006, les organisations du système des Nations Unies se sont approvisionnées en produits, services et travaux civils pour un montant de près de 10 milliards de dollars USD et la part du PNUD dans ce processus s'est chiffré à quelque 2,3 milliards de dollars USD. L'approvisionnement en produits et services ayant un moindre impact sur l'environnement que les produits et services concurrents permet de faire montre d'un grand sens de responsabilité environnementale.

Les achats traditionnels sont centrés sur des considérations d'optimisation de ressources. L'objectif et le défi des achats durables consistent à intégrer les dimensions environnementales et sociales au sein du processus d'achats dans la perspective de réduire les incidences négatives sur la santé, les conditions sociales et l'environnement, et de réaliser, de ce fait, des économies substantielles pour les organisations et la communauté dans son ensemble. Les achats durables font partie intégrante de l'impulsion globale en faveur du développement durable initiée par le gouvernement et les autorités publiques³.

Quels sont les avantages des achats durables ?

Les avantages potentiels des achats durables portent sur les éléments suivants :

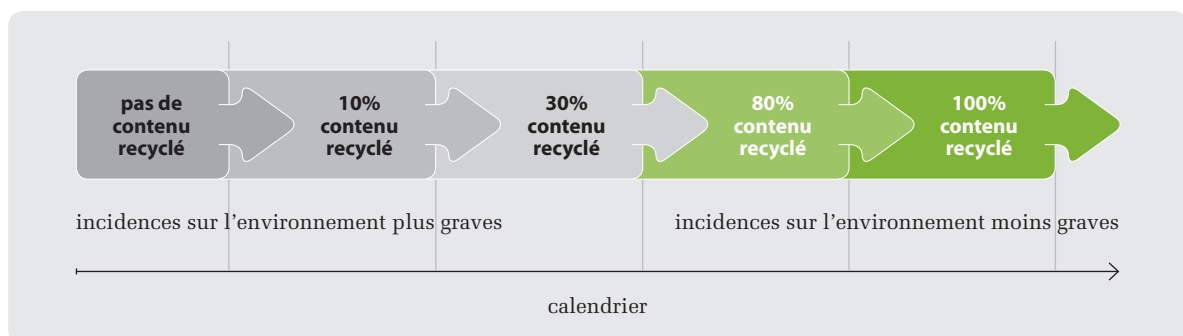
- Économies en matière d'efficacité à long terme
 - » utilisation plus efficace et effective des ressources naturelles et des effets environnementaux permettant d'obtenir ces ressources ;
 - » réduction de l'impact nocif de la pollution et des déchets ;
 - » élimination ou réduction des matières toxiques qui entrent dans l'environnement et diminution, de ce fait, de l'impact des substances dangereuses sur la santé humaine et l'environnement ;
 - » encouragement de l'innovation ;
 - » réduction des déchets et des sites d'enfouissement des déchets par l'achat de produits aux contenus recyclés et de produits créant moins de déchets ;
 - » émission d'un signe fort en direction du marché des produits durables ;
 - » manifestation de l'engagement de l'organisation en faveur du développement durable ;
 - » économies financières réalisées par la réutilisation des matériaux et produits ;
 - » contribution à « refermer la boucle » pour rendre le recyclage viable ;
 - » économie d'eau ;
 - » réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - » préservation de l'habitat naturel de la faune et de la flore.
- Exploitation plus judicieuse des ressources publiques
 - » réduction des coûts par une meilleure utilisation rationnelle de l'énergie, une diminution des déchets éliminés, et une gestion de risques limités ;
 - » diminution des coûts de certains produits et services ;
 - » productivité accrue et réduction du temps perdu en raison des absences pour cause de maladies grâce à l'amélioration de l'environnement de travail.
- Stimulation du marché pour innover et produire un plus grand nombre d'options durables
 - » accroissement de la disponibilité des produits verts à des prix rentables ;
 - » élargissement du marché des produits verts et des produits conditionnés par un emballage réduit ;
 - » amélioration du niveau d'informations disponibles aux acheteurs concernant le contenu et les performances des produits, ce qui vulgarise les achats de produits verts.
- Démonstration faite aux acteurs du secteur et de la communauté que le PNUD est très sérieux en matière de durabilité
 - » les achats verts offrent l'occasion aux pouvoirs publics, aux organismes du secteur et à la communauté dans son ensemble de montrer la voie en assumant leur responsabilités sociales et environnementales ;
- Élimination des risques de mauvaise publicité associée à l'utilisation d'éventuels produits, services ou fournisseurs dont la réputation est douteuse sur le plan environnemental
- Amélioration des conditions de travail et de la productivité
 - » atténuation de l'exposition aux matières et émissions toxiques par le biais de l'utilisation de produits inoffensifs pour les besoins de nettoyage, de construction et d'entretien de parcs automobiles et de lutte phytosanitaire ;
 - » amélioration de la convivialité des environnements de travail à haut rendement énergétique⁴.

2.2 Le continuum vert du PNUD

Les activités du PNUD dans ses différents domaines d'intérêt contribuent à la réalisation du développement durable. Les activités d'achats du PNUD doivent aussi jouer leur rôle pour appuyer ces objectifs en allant plus loin que la simple fourniture de biens et de services nécessaires. Une première méthode notable pour ce faire consiste, pour tous les bureaux de l'organisation, de commencer à réduire leur impact sur l'environnement. Une approche fondamentale permettant la réalisation de cet objectif consiste, pour les bureaux, à remplacer leurs produits et services habituels avec des produits verts ou écologiques privilégiés.

Le Bureau des services d'achats du PNUD milite pour une stratégie permettant de réaliser efficacement des achats durables au sein de l'organisation par paliers progressifs. Cela signifie qu'en matière d'approche de la vente de produits ou services verts, les bureaux sont encouragés à suivre le « continuum de produits vert » afin d'obtenir un produit encore plus écologique que celui qui est actuellement sélectionné. Sans être nécessairement le plus vert possible, c.-à-d. induisant le moins d'impact négatif possible sur l'environnement, le produit doit cependant offrir des améliorations sur ce plan par rapport au même type de produit précédemment acquis. Dans un futur relativement proche, les produits achetés par les bureaux du PNUD seront davantage situés dans la mouvance la plus verte du continuum et la pratique des achats écologiques deviendra la norme plutôt qu'une innovation.

Le papier pour copies utilisé dans les bureaux est un bon exemple de fonctionnement du continuum de produits verts.



Les raisons qui sous-tendent cette stratégie reposent sur l'argument selon lequel il serait plus pratique aux responsables des achats nouvellement familiarisés avec les pratiques d'achats durables de choisir un produit basé sur des critères simples plutôt que de tenter une comparaison entre toutes les caractéristiques écologiques de différents produits. Cette tâche peut être techniquement difficile, même pour les experts en environnement. Les acheteurs sont quelque peu aidés dans leur tâche par les labels écologiques, notamment Energy Star Program, Nordic Swan, European ECO-flower, Fairtrade (reportez-vous à la section et l'annexe relatives aux labels écologiques). Cependant, nombreux sont les produits et services acquis par le PNUD pour lesquels des systèmes d'étiquetage pratiques et fiables n'existent pas encore.

En pratique... Le papier recyclé

Quel type de papier pour copies utilisez-vous au bureau ? Pouvez-vous passer à l'étape suivante du continuum de recyclage ? Votre bureau dispose probablement d'un Accord à long terme pour les fournitures de bureau. Vérifiez que l'accord portant sur le papier comporte des options de recyclage par le biais desquelles vous avez la possibilité de choisir le papier le plus recyclé.

Pouvez-vous fixer un objectif d'amélioration de vos contenus recyclés puis mesurer cette amélioration ? Par exemple : durant l'exercice 2004-2005, votre bureau (ou poste) a acheté 1 000 rames de papier recyclé à 30 %. Pour l'exercice en cours, pensez-vous pouvoir vous fixer comme objectif d'acheter 1 000 rames de papier recyclé à 50 % ? Êtes-vous en mesure de projeter à terme un achat de 1 000 rames de papier recyclé à 100% ?

RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'IMPRIMER.

Clairement, la méthode la plus efficace pour démontrer votre responsabilité environnementale à l'égard du papier (et sans doute l'une des manières les plus simples pour mesurer celle-ci) est d'en réduire la consommation. Configurez vos imprimantes en mode duplex et posez-vous sans cesse la question suivante, en incitant vos collègues à en faire de même : ai-je réellement besoin d'imprimer ce document ?

Faciliter la mise en œuvre d'achats écologiques à l'échelle de l'Organisation est une mission difficile au regard de la diversité des marchés avec lesquels traitent les différentes unités opérationnelles. Le continuum vert peut s'appliquer aux catégories de produits et services d'usage commun. Pour chacune de ces catégories, une spécification environnementale privilégiée et une spécification environnementale minimale seront élaborées au sein du PNUD. Par exemple, pour les équipements informatiques, la spécification privilégiée est le système EPEAT, qui adopte une approche multicritère comprenant toutes les étapes du cycle de vie du produit. La spécification minimum est celle du système Energy Star, qui constitue une approche unique à un domaine spécifique qui est celui de l'efficacité énergétique. Ces deux spécifications présentent des avantages évidents en matière de coût et d'environnement ; cependant, il revient à chaque unité individuelle de décider de la composition de ses achats selon la disponibilité des produits répondant aux spécifications recommandées au titre du continuum vert.

Pour le papier de bureau, par exemple, la spécification minimum du PNUD serait du papier sans chlore, recyclable à 35 % après consommation alors que la spécification privilégiée serait du papier sans chlore recyclable à 100 % après consommation.

Ces spécifications sont identifiées avec les symboles suivants :

PNUD spécification préférée  PNUD spécification minimale 

Mise en œuvre d'une politique d'achats écologiques

En principe, il devrait être relativement aisé de prendre la décision d'intégrer au sein du processus achats une politique respectueuse de l'environnement. Une politique d'achats écologiques ne requiert normalement aucun changement structurel.

Cependant, l'application d'une politique spécifique nécessite une planification stratégique, qui inclut une formation appropriée du personnel des achats, l'accès aux informations environnementales et la hiérarchisation des catégories de produits, de services et de travaux civils afin de trouver celles qui sont les mieux adaptées à l'écologisation. Dans le cas du PNUD, une mesure initiale susceptible d'être prise consiste à s'assurer que les achats de produits de bureau sont menés en adhésion aux principes environnementaux.

3.1 Définition des priorités générales pour les achats écologiques⁶

Adoptez une approche de type étape par étape

En guise de mise en route, commencez par sélectionner une petite gamme de produits et services dont l'impact sur l'environnement est évident ou pour laquelle des solutions de rechange plus écologiques sont déjà disponibles sur le marché, sans supplément de coût (par ex. papier recyclé, équipement de bureau économe en énergie). Autrement, il vous est également possible de démarrer la mise en route en vérifiant que les spécifications des appels d'offres n'ont aucune incidence négative sur l'environnement (par ex., en excluant l'utilisation de matériaux recyclés).

Examinez l'impact des achats sur l'environnement

Sélectionnez les produits (c.-à-d. les véhicules) ou les services (c.-à-d. les services de nettoyage) qui exercent un impact considérable sur l'environnement.

Centrez-vous sur un ou plusieurs problèmes environnementaux, tels que le changement climatique ou les déchets

Introduisez des exigences d'ordre général sur l'efficacité énergétique ou la recyclabilité.

Analysez la disponibilité et le coût des solutions de rechanges dont les avantages écologiques sont supérieurs

Existent-ils des produits verts sur le marché, qui soient susceptibles de répondre à vos exigences et dont vous pourriez éventuellement justifier le coût supplémentaire, le cas échéant ?

Considérez la disponibilité des données

Pouvez-vous trouver les données scientifiques et environnementales dont vous avez besoin pour définir des critères spécifiques pour ce produit ? Quel est le degré de complexité impliqué dans la prise de décision de la mise en œuvre technique que vous souhaitez et la formulation de vos choix dans les dossiers d'appels d'offres ?

Privilégiez la visibilité

Quelle est la visibilité de la politique d'achats écologiques du point de vue d'autres membres du personnel du PNUD et des parties prenantes externes ? Les changements de profil haut tels que ceux portant sur les véhicules officiels ou le recours aux aliments organiques à la cantine

permettent de renforcer la sensibilisation à l'égard de la politique d'achats durables et de relier celle-ci à d'autres projets environnementaux tels que la compensation des émissions de dioxyde de carbone sur l'ensemble des déplacements effectués pour le compte de l'organisation et/ou la diminution de la consommation énergétique globale de celle-ci.

Considérez le potentiel de développement technologique

Si les achats verts ciblent des produits et services requis pour le lancement de processus de développement ou de marketing, une telle approche aura plus de chance de porter ses fruits que de tenter de changer les caractéristiques environnementales dans des secteurs plus matures.

Adoptez une approche plus scientifique du cycle de vie

Évitez les changements d'impact environnemental en passant d'une phase du cycle de vie d'un produit à l'autre. Recherchez les informations pertinentes en soulignant la spécification de labels écologiques et en privilégiant les sites Web et les bases de données destinés à l'information des acheteurs (ce dernier aspect est développé dans l'annexe portant sur les labels écologiques).

3.2 Achats écologiques dans le cadre des principes d'approvisionnement du PNUD

Le Règlement financier et les règles de gestion financière spécifiques au PNUD stipulent la nécessité de prendre dûment en compte les principes généraux suivants lors de la conclusion des achats pour le compte de l'organisation :

- Meilleure optimisation des ressources
- Équité, intégrité, transparence
- Ouverture à la concurrence internationale
- Intérêt propre du PNUD

Meilleure optimisation des ressources

« Dans le contexte du processus d'achats, l'obtention de la « meilleure optimisation des ressources » signifie la sélection de l'offre qui présente la combinaison optimale des coûts et avantages du cycle de vie susceptible de satisfaire aux besoins de l'unité opérationnelle concernée »⁷.

Alors que les responsables des achats sont chargés de s'efforcer d'obtenir la meilleure optimisation possible des ressources, ceci ne signifie pas nécessairement rechercher l'option de prix initial la moins élevée. Cela se réfère plutôt à l'évaluation intégrée du coût du cycle de vie ou du coût total de propriété (CTP) (des informations complémentaires sur le CTP figurent en page 17). Le responsable des achats doit parvenir à bénéficier de la meilleure offre correspondant aux paramètres définis par l'unité opérationnelle concernée. Ces paramètres englobent les objectifs environnementaux, sociaux et d'autres buts stratégiques identifiés dans le plan d'approvisionnement et la politique des achats. Les facteurs environnementaux sont inclus dans ces paramètres, au même titre et avec le même poids que les autres éléments qui entrent en jeu pour l'attribution du contrat. La meilleure optimisation possible des ressources n'exclut pas la prise en compte de considérations environnementales. Au contraire, ce principe fournit un cadre idéal pour l'intégration de ces considérations dans la fonction d'achats.

Intérêt propre du PNUD

La nécessité d'appliquer les critères d'économie et d'efficacité à la mise en œuvre du programme est clairement dans l'intérêt de l'organisation. Les produits et services alternatifs écologiques sont au final, dans la plupart des cas, dans l'intérêt de l'organisation au vu des impacts sur l'environnement et les coûts associés.

Équité, intégrité, transparence et ouverture à la concurrence internationale

L'intégration des considérations environnementales dans le processus achats doit s'accompagner de la garantie du respect de ces principes.

3.3 Intégration des critères écologiques dans le dossier d'appel d'offres

En bref...

- Pour définir l'objet d'un bon de commande ou d'un contrat, les unités opérationnelles et les unités de programme disposent d'une grande marge de manœuvre dans le choix des achats, qui permet d'intégrer les considérations d'ordre écologique, à condition que les principes d'achats du PNUD soient respectés.
- La conduite d'études de marché fournit les informations essentielles sur les options environnementales disponibles, les tarifs d'entreprise et les conditions générales.
- Les spécifications techniques sous-jacentes aux labels écologiques peuvent s'avérer être très utiles pour l'ébauche de spécifications techniques. Cependant, les soumissionnaires ne sont pas tenus d'être affiliés à un système spécifique d'étiquetage écologique ni de bénéficier de la certification d'un étiquetage particulier en la matière.
- Il est toutefois possible, le cas échéant, de spécifier des matériaux ou des produits environnementaux précis.

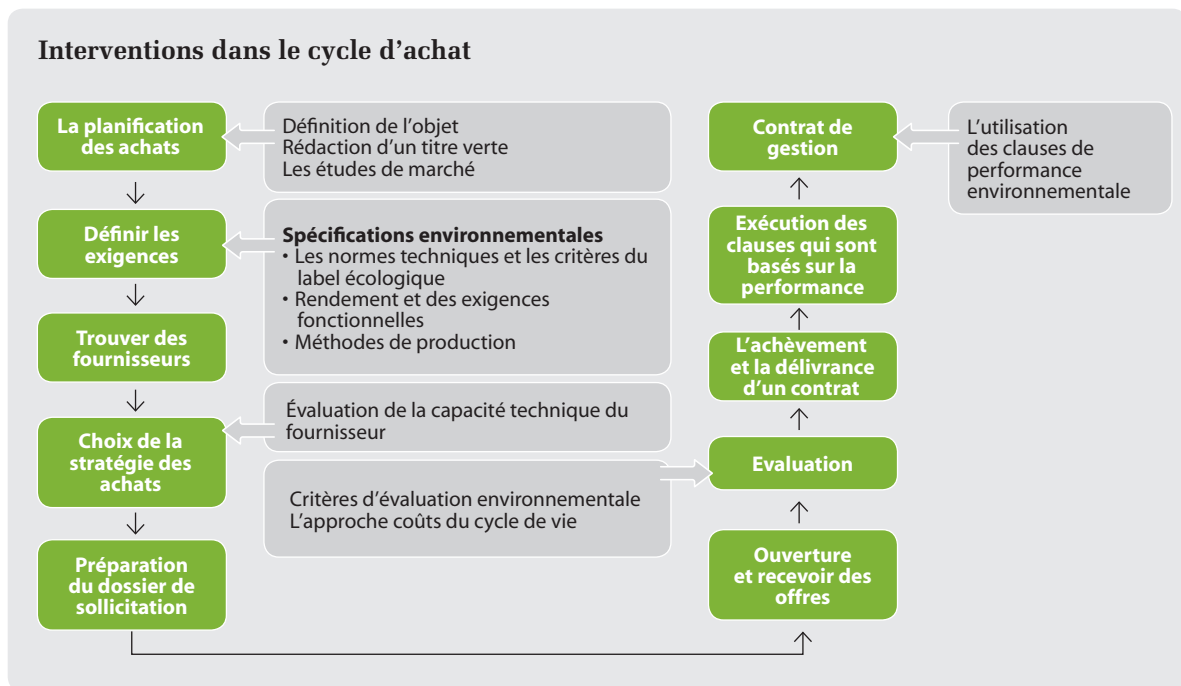
Les critères environnementaux peuvent être insérés dans les sections suivantes d'un dossier d'appel d'offres :

- Objet du contrat/bon de commande proposé
- Spécifications techniques du produit, du service ou des travaux
- Critères de sélection des soumissionnaires
- Critères d'attribution du contrat
- Clauses de performance du contrat

Étapes de l'approvisionnement en achats écologiques

L'étape préparatoire du processus achats est déterminante. Toute erreur ou omission à ce stade entraîne des effets négatifs sur l'ensemble des étapes suivantes ainsi que sur le résultat final du processus car les étapes s'enchaînent les unes à la suite des autres, en parfaite interdépendance. Par conséquent, avant de lancer un nouveau processus achats, il est très important de consacrer suffisamment de temps à la phase de planification afin de définir l'objet ou le contenu du bon de commande ou du contrat proposé ainsi que les instruments devant être utilisés pour atteindre l'objectif ainsi fixé.

Les premières étapes d'un processus achats offrent les meilleures possibilités d'incorporer les considérations d'ordre environnemental. Le schéma suivant illustre le processus achats tel que défini dans un contrat type rédigé selon les recommandations du Guide de l'utilisateur du PNUD relatif à la gestion des contrats, des biens et des achats. Il souligne les étapes auxquelles il est possible d'intégrer les interventions en matière d'achats écologiques afin de garantir la réalisation d'un approvisionnement tenant compte de la dimension environnementale.



Planification des achats

Outre les garanties liées à l'opportunité des sollicitations de devis, d'offres ou de propositions, à la rentabilité, aux conditions d'attribution des contrats et de la fourniture des facteurs de production, il existe un certain nombre d'interventions portant sur les achats écologiques qui sont primordiales pour la phase de planification des achats. Ces interventions essentielles au processus sont les suivantes :

- Définition de l'objet du contrat proposé
- Choix d'un intitulé écologique pour le contrat
- Recherche – conduite d'une étude de marché

Définition de l'objet du contrat proposé

L'objet d'un bon de commande ou d'un contrat est la description d'un produit, d'un service ou de travaux que l'unité opérationnelle souhaite se procurer, mais cela peut également prendre la forme d'une définition fondée sur les résultats.

Pour les considérations d'ordre environnemental, il est préférable d'opter pour une définition fondée sur les résultats car dans ce cas, l'unité opérationnelle n'a pas besoin de stipuler l'ensemble des caractéristiques liées au produit, au service ou aux travaux requis mais peut se contenter d'indiquer seulement l'effet souhaité du produit, du service ou des travaux demandés.

Note : l'unité opérationnelle peut librement définir l'objet du bon de commande ou du contrat proposé de la manière la plus susceptible de répondre à ses exigences, car les règles et le règlement régissant les achats ne portent pas tant sur l'objet de la transaction que sur ses modalités. Par conséquent, la description du produit, du service ou des travaux requis doit être en quelque sorte générique, afin de ne pas nuire à la situation équitable ni porter atteinte aux principes d'équité, d'intégrité, de transparence et d'ouverture à la concurrence internationale.

Alors qu'il paraît nécessaire de définir avec précision les exigences environnementales dans le cadre des spécifications techniques des critères d'attribution, l'introduction de cette dimension

dans l'intitulé même de l'objet démontre clairement aux soumissionnaires potentiels l'intention de l'unité opérationnelle de conduire le processus achats en y intégrant une dimension environnementale.

Choix d'un intitulé écologique pour le contrat

L'étiquetage clairement écologique d'un bon de commande ou d'un contrat dans son intitulé même offre aux soumissionnaires éventuels la possibilité d'identifier aisément l'objet requis et envoie le message selon lequel l'impact environnemental du produit, du service ou des travaux demandés occupe une place de choix dans l'attribution du bon de commande ou du contrat à la clé.

Exemples d'intitulés de contrat :

- La demande relative à une Proposition de services de nettoyage pourrait devenir une demande de *Services de nettoyage écologiques comprenant la collecte sélective de déchets*
- Demande de Devis pour la fourniture de *Papier recyclé pour l'écriture, l'impression et la copie*
- Demande de Proposition pour la *Conception et la construction d'un bâtiment à rendement énergétique élevé*

Vous avez la possibilité d'indiquer que vous souhaitez acquérir des « ordinateurs éconergétiques » (ou économes en énergie) mais vous ne pouvez pas spécifier que vous voulez des « ordinateurs certifiés Energy Star » car l'exigence d'un environnement de certification précis est en contradiction avec le principe d'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.

Conduire une étude de marché

Pour déterminer l'objet de l'achat, il est essentiel d'avoir une bonne compréhension du marché et des types de produits et services commercialisés. Il est à noter que des solutions écologiques alternatives ne sont pas disponibles dans tous les cas de figure. Une étude de marché est un moyen utile pour mener une enquête générale sur le potentiel du marché susceptible de satisfaire le besoin défini. Pour être réussie, l'analyse doit être conduite de manière ouverte et objective, et s'articuler autour des solutions générales disponibles sur le marché et non se focaliser sur des entrepreneurs préférés ou privilégiés. L'analyse peut alors mettre en lumière les solutions de rechange respectueuses de l'environnement, et le cas échéant, exposer également les niveaux tarifaires des options disponibles¹⁰. (Pour obtenir le guide détaillé de la conduite d'études de marché, consultez l'adresse électronique suivante : http://www.qgm.qld.gov.au/00_downloads/bpg_market.pdf.)

Élaboration de spécifications écologiques¹¹

Une fois l'objet du contrat défini, l'unité opérationnelle doit traduire cet objet en termes de spécifications techniques mesurables. La non conformité d'une offre à ces spécifications techniques est susceptible d'entraîner la disqualification automatique de celle-ci. Les spécifications techniques peuvent être définies dans les termes suivants :

- Normes techniques environnementales et critères de labels écologiques
- Exigences de performance et exigences fonctionnelles
- Procédés et méthodes de production

Normes techniques environnementales et critères de labels écologiques

Cette approche est la plus commune et sans doute la plus pratique pour intégrer la dimension environnementale au sein du processus achats. L'unité opérationnelle peut recourir à des normes techniques nationales ou internationales telles que les normes ISO et CEN respectivement mises au point par l'organisation internationale de normalisation et le Comité

européen de normalisation. Les normes sont particulièrement utiles pour les passations de marchés publics car elles ont l'avantage d'être claires, non discriminatoires et élaborées sur la base d'un consensus. Le processus de normalisation fait généralement appel à la participation d'un large spectre de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les organisations environnementales, les associations de consommateurs et les organismes du secteur.

Note : dans le cas d'un achat impliquant l'adhésion à des normes précises, la référence doit être accompagnée de la mention « ou équivalent », car il est impossible de rejeter l'offre d'un soumissionnaire qui est à même de démontrer que le produit ou le service qu'il propose satisfait aux exigences des normes requises de manière équivalente.

L'unité opérationnelle peut également s'appuyer sur d'autres critères plus ambitieux sur le plan environnemental que ceux qui sont décrits dans les normes internationales et nationales. L'unité opérationnelle a la possibilité d'adopter comme spécifications techniques les critères environnementaux retenus pour la mise au point de labels écologiques. Cependant, l'unité opérationnelle n'est pas en droit d'exiger que le produit ou le service soit certifié par un label écologique car cela serait considéré comme discriminatoire et contraire au principe des appels d'offres internationaux ouverts, mais peut seulement stipuler que l'offre doit être conforme aux spécifications (pour de plus amples informations à ce sujet, voir l'annexe consacrée aux labels écologiques).

Exigences de performance et exigences fonctionnelles

Une approche reposant sur la performance ou une approche fonctionnelle fait généralement la part belle à la créativité et pose même, dans certains cas, un sérieux défi au marché en l'obligeant à développer des solutions techniques innovantes. Si cette approche est appliquée, l'unité opérationnelle ne sera pas tenue de formuler des spécifications techniques détaillées. Cependant, en déterminant des spécifications fondées sur les performances, l'unité opérationnelle doit agir avec plus de prudence en définissant les spécifications techniques

Exploitation des labels écologiques

Le responsable des achats ne peut pas utiliser la mention « papier certifié Nordic Swan » en guise de spécification, car cela serait décrié comme étant discriminatoire et par conséquent susceptible d'enfreindre le principe d'équité et d'ouverture à la concurrence internationale.

Cependant, le responsable des achats a la possibilité d'adopter les critères de ce label écologique comme spécification technique.

Le papier doit...

1. Contenir au moins 80 % de déchets après consommation
2. Être totalement sans chlore ou TCF (Totally Chlorine Free)
3. Bénéficier d'une longévité > 100 ans conformément aux normes ISO 9706, DIN 6738 ou à toute autre norme équivalente
4. Être compatible avec les machines conformes aux normes DIN 19309, AFNOR Q11-013 ou à toute autre norme équivalente

Les produits portant le label Nordi Swan seront jugés conformes. La conformité sera également établie au moyen d'autres preuves acceptables.

Spécification du résultat final mais non des modalités de réalisation

Dans ce cas de figure, l'objectif est de maintenir la température à l'intérieur des bureaux d'un immeuble dans les limites d'une plage de valeurs données. Pour aboutir à un tel résultat, l'unité opérationnelle a le choix de définir les spécifications détaillées d'un système de chauffage central. Une solution alternative consiste à appliquer une spécification fondée sur la performance en formulant l'énoncé suivant : « la température intérieure doit être maintenue entre 20 et 22 degrés Celsius et une humidité relative de 50 % ». Dans ce cas, il sera demandé aux soumissionnaires de choisir et de décrire la meilleure méthode possible pour réaliser cette exigence. Les soumissionnaires peuvent opter pour un système de chauffage et de ventilation inoffensif pour l'environnement au lieu de proposer des solutions basées sur des combustibles fossiles.

conventionnelles. Les options disponibles sur le marché varient considérablement. Par conséquent, les spécifications doivent être suffisamment claires pour permettre une évaluation propre et défendable.

Procédés et méthodes de production

Lors de l'approvisionnement en produits, les unités opérationnelles ont également la possibilité de définir des critères fondés sur l'inclusion ou l'exclusion de matériaux ou de procédés et de méthodes de production spécifiques, à condition que ces critères n'enfreignent pas les principes d'approvisionnement du PNUD.

Les unités opérationnelles peuvent spécifier des matériaux privilégiés ou au contraire bannir l'utilisation de matériaux et de substances chimiques nuisibles à l'environnement. Une approche commune aux achats écologiques de produits de nettoyage consiste, pour l'unité opérationnelle, à fournir une liste indicative de substances néfastes à l'environnement ou à la santé publique (sur la base d'une évaluation objective des risques) dont elle ne souhaite pas la présence dans le produit¹².

Par exemple, les unités opérationnelles peuvent requérir les exigences suivantes :

- Le papier est produit sans l'utilisation de chlore (TCF)
- Le mode de production des aliments est organique (sans utilisation de pesticides et d'engrais chimiques) en conformité avec les règlements tels que le Règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil du 24 juin 1991 et le Règlement (CE) n° 1804/1999 du Conseil du 19 juillet 1999 ou tout(e) autre norme ou règlement national(e) pertinent(e)
- L'électricité est générée à partir de sources d'énergie renouvelables

3.4 Recrutement et sélection de fournisseurs, de prestataires de services et d'entrepreneurs

En bref...

- Les critères de compétences techniques, l'historique de l'expérience d'une entreprise et les qualifications professionnelles de son personnel offrent d'excellentes opportunités d'intégrer les questions d'ordre environnemental.
- Afin de vérifier si les soumissionnaires sont véritablement à même d'exécuter les mesures de gestion environnementale requises, l'unité opérationnelle est en droit de demander à ceux-ci de faire la preuve de leur capacité technique pour ce faire.
- Les systèmes de gestion environnementale, tels que le Système de management environnemental et d'audit EMAS et l'ISO 14001 peuvent servir de moyens de preuve (non exclusifs) de la capacité technique requise.
- Les unités opérationnelles peuvent ne pas définir d'exigences spécifiques à la conformité et la certification des soumissionnaires à l'égard d'un système environnemental précis.

Les critères de sélection se concentrent sur la capacité de l'entreprise à exécuter le contrat. Les critères de sélection spécifiés par une unité opérationnelle dans le cadre d'une manifestation d'intérêt sont généralement doubles : critères de capacité technique et critères de capacité financière. Cependant, seul le premier de ces deux volets autorise l'inclusion des aspects environnementaux.

Critères de capacité technique

Les critères de capacité technique sont utilisés dans le cadre d'un exercice d'appel d'offres à des fins de sélection des fournisseurs qui disposeraient de la capacité nécessaire pour réaliser un contrat donné. Ces critères incluent :

- Preuve de contrats/projets similaires précédemment exécutés
- Expérience pertinente du soumissionnaire
- Description des installations techniques

Des exemples de contrats dans lesquels les compétences techniques environnementales sont particulièrement pertinentes incluent des contrats de gestion des déchets, de construction, de gérance d'immeuble ou des contrats de réhabilitation/rénovation et les services de transport. La compétence environnementale englobe des compétences techniques pour minimiser la production de déchets, éviter le déversement accidentel des produits polluants, réduire les coûts de combustibles, diminuer au minimum le bouleversement des habitats naturels, etc. En pratique, ceci concerne des questions portant sur les points suivants¹³ :

- Le soumissionnaire potentiel emploie-t-il ou a-t-il accès à des membres du personnel et des experts qualifiés pour traiter des questions liées à l'environnement stipulées dans le contrat ?
- Le soumissionnaire dispose-t-il à titre personnel ou peut-il bénéficier de l'équipement technique nécessaire à la protection environnementale requise conformément au contrat ?
- Le soumissionnaire a-t-il accès aux recherches pertinentes et aux installations techniques disponibles pour couvrir les aspects environnementaux ?

La réclamation des enregistrements de contrats exécutés de par le passé peut s'avérer être un instrument très utile aux fins d'évaluation de la capacité technique permettant de satisfaire aux critères environnementaux. L'unité opérationnelle peut demander des preuves relatives aux expériences passées effectuées dans le cadre de l'exécution de contrats similaires comme partie intégrante des qualifications du fournisseur requis. Ce faisant, l'unité opérationnelle doit clairement définir le type d'informations considérées comme pertinentes et les moyens de preuve exigés à l'appui.

Les critères de sélection environnementale doivent uniquement être utilisés dès lors qu'ils sont spécifiquement requis pour exécuter le contrat, comme par exemple dans le cas de certains contrats de services ou de travaux bénéficiant d'un fort potentiel d'impact environnemental tout au long de leur livraison¹⁴.

Par exemple...

Dans le cadre d'un contrat pour la « conception et la construction d'un bâtiment bioclimatique », l'unité opérationnelle peut évaluer la capacité technique des soumissionnaires en exigeant de ceux-ci de fournir une liste des bâtiments qu'ils auraient précédemment construits selon les principes bioclimatiques de l'architecture durable.

Les unités opérationnelles peuvent aussi demander la mise en place d'un système de gestion environnementale mais seulement si ceci est pertinent pour l'exécution du contrat proposé. Tant que les mesures de gestion spécifiques requises sont prises en charge par le Système de management environnemental et d'audit (EMAS) des soumissionnaires certifiés (comme par exemple les normes EMAS ou ISO 14001), cette dernière mesure peut être utilisée comme une simple preuve. Il est toutefois à noter que d'autres formes de preuve de la mise en place de ces mesures de gestion doivent également être acceptées.

3.5 Évaluation des devis, offres et propositions

En bref...

- Il est possible d'appliquer des critères d'évaluation environnementale, à condition que ceux-ci :
 1. soient liés à l'objet du bon de commande ou du contrat ;
 2. soient expressément mentionnés dans la notice d'achats et la documentation relative à l'appel d'offres ;
 3. soient conformes aux principes d'approvisionnement du PNUD.
- L'adoption d'une approche fondée sur la détermination des coûts du cycle de vie met en évidence les coûts réels d'un bon de commande ou d'un contrat. Le recours à cette approche dans la préparation des critères d'attribution est de nature à améliorer les performances environnementales d'une part, et à alléger le fardeau financier de l'autre.

Dans l'ensemble, le principe essentiel régissant le processus achats du PNUD repose sur l'optimisation des ressources. Dans le contexte du processus d'achats, l'obtention de la meilleure optimisation des ressources signifie la sélection de l'offre qui présente la combinaison optimale des coûts et des avantages du cycle de vie susceptible de satisfaire aux besoins de l'unité opérationnelle concernée.

La meilleure optimisation des ressources n'est pas seulement équivalente à l'option de prix initial la moins élevée. Elle nécessite plutôt une évaluation intégrée des facteurs techniques, organisationnels et tarifaires à la lumière de leur importance relative (c.-à-d. en termes de fiabilité, de qualité, d'expérience, de réputation, de preuve de performances passées, de réalisme et de caractère raisonnable des coûts et des charges). Les paramètres de l'unité opérationnelle peuvent également inclure les objectifs stratégiques, notamment sociaux et environnementaux, définis dans le plan d'achats. Le principe de la meilleure optimisation des ressources s'applique à l'étape de l'attribution, qui permet de sélectionner l'offre susceptible de satisfaire réellement aux exigences requises énoncées¹⁵.

Tel que décrit par le manuel des achats du PNUD, le principe de la meilleure optimisation des ressources prend en considération un certain nombre de facteurs dont le critère environnemental. L'offre représentant la meilleure optimisation des ressources est déterminée sur la base de plusieurs critères secondaires. Il est par conséquent recommandé d'appliquer une technique de pondération relative en vertu de laquelle chaque critère se voit attribuer une pondération relative en relation avec le programme proposé¹⁶.

Toutes les offres font obligatoirement l'objet d'une évaluation destinée à en vérifier la conformité des spécifications, des énoncés de travaux ou termes de références (TOR) tels que stipulés dans le dossier d'appel d'offres. Seules seront considérées comme acceptables les offres proposant des biens, des travaux civils et des services dotés de caractéristiques équivalentes sinon supérieures à celles qui sont inscrites dans les spécifications et les conditions de vente.

Critères d'évaluation

La meilleure optimisation des ressources permet la prise en compte de critères d'attribution complémentaires, autres que les tarifs. Ces critères peuvent porter sur la qualité, les caractéristiques fonctionnelles, les caractéristiques environnementales, les coûts d'exploitation et la rentabilité, comme dans l'exemple suivant. Les critères d'évaluation environnementale devraient être :

- Apparentés à l'objet du contrat
- Spécifiques et objectivement quantifiables
- Pondérés par rapport à d'autres critères d'attribution
- Clairement définies dans les documents de sollicitation pour garantir la transparence

Coût du cycle de vie/Coût total de possession

La prise en compte de la composante financière de l'offre doit être effectuée pour le calcul du coût total de possession (CTP) du produit, du service ou des travaux en cours d'acquisition plutôt qu'en regard du seul coût d'acquisition. Une évaluation du CTP offre idéalement un énoncé reflétant non seulement le coût d'achat mais tous les aspects qui entrent dans le cadre de l'utilisation et la maintenance de l'équipement, du dispositif ou du système considéré.

Le coût de l'acquisition n'est qu'un des nombreux frais afférents à un véhicule, un immeuble ou une pièce d'équipement...

- Prix d'achat
- Frais administratifs
- Nettoyage, maintenance et réparations
- Coût d'exploitation directe (pour l'énergie, l'eau et d'autres ressources)
- Formation et informations
- Élimination relative des déchets et évacuation des eaux usées
- Élimination des emballages
- Prise en charge des besoins de sécurité des travailleurs/opérateurs
- Règlements et établissement de rapport
- Mise au rebut éventuelle ou revente

Source : Five Winds

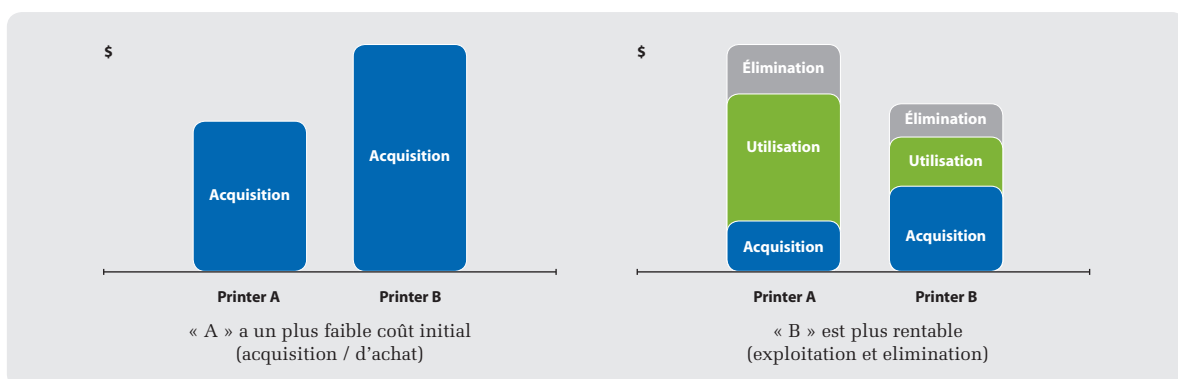
Une évaluation CTP doit au minimum couvrir les éléments suivants¹⁷ :

- Achat et totalité de coûts associés (c.-à-d. prix franco dédouané comprenant : livraison, installation, mise en service, formation, etc.)
- Coûts opérationnels, englobant les frais relatifs à l'énergie ainsi que d'autres services publics (tels que l'eau et le gaz), pièces de rechange et maintenance
- Coûts de fin de vie, tels que les frais de déclassement (retrait de service) et d'enlèvement

Ces coûts devraient être considérés comme autant de facteurs durant l'étape d'évaluation afin de garantir leur prise en compte dans la détermination de l'offre présentant la meilleure optimisation des ressources. Le CTP permet à l'unité opérationnelle d'obtenir un résultat en termes d'achats qui dénote des performances plus respectueuses de l'environnement, car le processus met en lumière les coûts de l'utilisation des ressources et de leur élimination, qui n'auraient pas été autrement évidents.

Exemples de coûts de cycle de vie pour promouvoir les préoccupations d'ordre environnemental¹⁸

La politique de réduction des coûts et de sauvegarde de l'environnement dans le même temps, en utilisant une approche de type « coût complet sur le cycle de vie » peut être appliquée de différentes manières, dont voici quelques exemples détaillés ci-après.



Économies réalisées au niveau de l'utilisation de l'eau et de l'énergie

L'étape la plus simple dans la réalisation d'un processus d'achats rentables et respectueux de l'environnement consiste à économiser l'eau, l'électricité et les combustibles fossiles. L'avantage de cette démarche réside dans le fait que ces économies profitent, de toute évidence, à la situation financière de l'administration contractante *et* à l'environnement. Facile à évaluer et présentant un aspect économique indéniable, le coût de l'eau et de l'énergie peut aisément servir de critère d'attribution dans les procédures de passation de marchés publics. D'un point de vue environnemental, l'importance de l'utilisation de l'eau et de l'énergie est également incontestée, notamment, par exemple, l'effet de l'utilisation des combustibles sur les émissions de gaz carbonique ou la production de déchets.

Économies réalisées sur les coûts de l'évacuation des déchets

Les coûts de l'évacuation des déchets sont facilement omis lors de l'achat d'un produit ou à l'occasion du lancement d'un appel d'offres, par exemple, pour un projet de construction. Les coûts d'élimination devront pourtant être au final déboursés, bien que cela intervienne parfois bien plus tard dans le processus. Le fait d'omettre ces coûts dans le processus d'achats peut dans certains cas transformer une bonne affaire en une transaction fort onéreuse. Les coûts de l'évacuation des déchets englobent la totalité du processus allant du coût de l'enlèvement physique jusqu'à celui de l'élimination sécurisée. Dans la plupart des cas, l'évacuation de déchets est régie par des règlements très stricts. Il en sera ainsi de plus en plus au fur et à mesure que les gouvernements du monde commencent à resserrer les lois en matière d'élimination de déchets. Une fois le coût approximatif de l'évacuation des déchets évalué, il devrait être possible de transformer le critère écologique de réduction des déchets en un critère économique.

Note : une comparaison de prix, simple mais éloquent, est disponible à l'adresse suivante : http://home2.nyc.gov/html/nycwasteless/html/in_business/measurement_tools.html.

3.6 Clauses de performance incluses dans les contrats

En bref...

- Il est possible d'inclure dans les clauses de contrats des considérations environnementales au niveau des performances.
- L'unité opérationnelle peut spécifier les modalités de fourniture des biens ainsi que les moyens de transport utilisés à cet effet.
- L'entrepreneur est tenu de respecter toutes les clauses de performance du contrat.

Les clauses de performance d'un contrat servent à spécifier les modalités d'exécution du contrat. Il est admis que les considérations d'ordre environnemental peuvent être incluses dans les clauses de performance d'un contrat, sous réserve qu'elles soient publiées dans les dossiers d'appels d'offres. Les offerants doivent être conscients de toutes les obligations contenues dans les contrats éventuels et se révéler capables de traduire le respect de ces obligations dans leur proposition.

Les clauses de performance incluses dans un contrat ne doivent pas entrer en ligne de compte dans l'évaluation et par la suite l'attribution du contrat. Par conséquent, elles ne peuvent pas être déguisées en spécifications techniques ou en critères de sélection ou d'évaluation. Par exemple, une unité opérationnelle peut ne pas utiliser de clause contractuelle pour requérir un procédé de production spécifique (en vue de l'acquisition d'un produit) ou embaucher

du personnel doté de compétences particulières (dans le cas d'un service), car ces conditions relèvent du processus d'évaluation. Ces aspects doivent être traités au cours des étapes correspondantes du processus d'achats et non au niveau du contrat.

Les clauses d'un contrat ne sont liées qu'à la performance du contrat. Le fournisseur, le prestataire de services ou l'entrepreneur sélectionné est tenu de respecter les clauses de performance définies dans les documents contractuels lors de l'exécution de la prestation requise ou de la fourniture des produits spécifiés dans le dossier de l'appel d'offres.

Quelques exemples de clauses de performances de contrat :

Pour la fourniture de biens

- Fournir le produit en **quantité appropriée**. En général, cette expression signifie une livraison en vrac, le transport en vrac ayant un impact moins nocif sur l'environnement que le transport de petites quantités livrées à répétition. La spécification d'un nombre maximum de livraisons par semaine ou par mois constitue un autre moyen pour aboutir au même résultat.
- Exiger que les biens soient **fournis en dehors des heures de pointe** pour minimiser la participation de ces livraisons à la congestion de la circulation.
- Exiger du fournisseur qu'il **reprenne (recycle ou réutilise)** l'emballage accompagnant le produit. Cette condition présente le double avantage de centraliser l'emballage avant réutilisation ou recyclage et d'inciter le fournisseur à réduire tout emballage superflu.

Pour les contrats de services ou de travaux

- **Transport de produits et d'outils sur site** – Livraison des produits sur site sous forme concentrée, **puis dilution sur site**. – Affectation de conteneurs réutilisables pour assurer le transport des produits au site.
- **Modalités d'exécution du service** – Recours à des indicateurs de dosage pour garantir l'utilisation des quantités appropriées de produit de nettoyage. Élimination des produits utilisés ou des emballages de produits – Les produits et les emballages sont repris sur le champ par l'entrepreneur à des fins de réutilisation, de recyclage ou de mise au rebut appropriée.
- **Formation du personnel de l'entrepreneur** – Formation du personnel à la réduction des impacts négatifs des activités du secteur concerné sur l'environnement.

Labels écologiques comme spécifications environnementales

En bref...

- Les unités opérationnelles peuvent utiliser les informations fournies par les labels écologiques de la manière suivante :
 - » Pour les aider à établir les spécifications techniques devant être intégrées aux considérations environnementales
 - » Pour vérifier la conformité de ces exigences, l'unité opérationnelle peut accepter un label comme un moyen de conformité aux spécifications techniques
 - » En tant que base de référence aux fins de l'évaluation des offres, à l'étape d'évaluation
- Choix de divers types de labels pour différents besoins. Par exemple, les labels portant sur des questions spécifiques peuvent servir pour une approche progressive à la prise en compte de la dimension écologique.
- Les soumissionnaires ne sont pas nécessairement tenus d'être affiliés à un système d'étiquetage écologique particulier, mais doivent seulement prouver que leur produit ou service est conforme aux critères établis.

Les sections précédentes donnent des indications sur les étapes au sein desquelles il est possible d'introduire la dimension environnementale dans le processus achats. Cependant, un aspect plus délicat des achats écologiques consiste à identifier et quantifier ces considérations de manière significative. La plupart des responsables d'achats ne sont pas des experts en environnement pas plus que les responsables de programmes n'ont d'expérience étendue en matière d'achats écologiques. Les labels écologiques offrent une option qui permet de combler ces lacunes.

Un produit ou un service écologique ou vert offre de meilleures performances tout au long de son cycle de vie en fournissant un niveau fonctionnel et qualitatif identique ou supérieur à un produit standard comparable. Les responsables d'achats ont de plus en plus recourt aux labels écologiques, qui leur servent d'outils performants pour définir des spécifications environnementales appropriées.

Qu'est ce que les labels écologiques ?

L'étiquetage écologique est une méthode de certification et d'étiquetage volontaire portant sur les performances environnementales pratiquées partout dans le monde. Un label écologique identifie les performances environnementales globales d'un produit ou d'un service au sein d'une catégorie de produits ou de services spécifiques, sur la base de considérations liées au cycle de vie. Contrairement aux symboles et mentions écologiques élaborés par les fabricants et fournisseurs de services, un label écologique est attribué par une partie tierce impartiale, en relation avec certains produits ou services déterminés de manière indépendante, pour satisfaire les critères de primauté environnementale¹⁹.

Un label écologique est un logo qui identifie un produit ou une entreprise ayant satisfait à une norme respectueuse de l'environnement. Pourtant, il n'est pas toujours évident de savoir ce qu'un label écologique recouvre réellement. Il existe de par le monde un grand nombre de normes différentes caractérisées par des niveaux divers de contrôle de qualité²⁰.

Fonctionnement type

Généralement, une entreprise souscrit à un organisme d'étiquetage écologique pour bénéficier du droit d'utiliser le label de celui-ci sur son produit. Elle paie ainsi des frais de souscription et doit s'acquitter des frais d'utilisation de la norme lorsqu'elle réussit à respecter celle-ci. Quelques fois, l'entreprise décide de s'attribuer elle-même un label, ce qui est sans doute plus rapide mais bien moins crédible. Une très bonne source qui fournit aussi un listage complet et une catégorisation exhaustive des labels nationaux et internationaux est disponible sur le site www.eco-labelling.org.

Utilisation des critères de labels écologiques pour établir des spécifications techniques

Pour utiliser les spécifications sous-jacentes des labels écologiques lors de la définition de spécifications techniques, l'unité opérationnelle doit veiller au respect des conditions suivantes :

- Les spécifications sont appropriées à la définition des caractéristiques du produit ou du service concerné.
- Les exigences requises pour le label sont fondées sur des informations scientifiques.
- Les labels écologiques sont adoptés avec la participation de toutes les parties prenantes, telles que les organes gouvernementaux, les consommateurs, les fabricants, les distributeurs et les organismes de protection de l'environnement.

Les produits et services portant un label écologique pertinent sont considérés comme conformes aux spécifications techniques. Cependant, les soumissionnaires ne sont pas tenus de posséder de label écologique spécifique ni d'être certifiés par un logo écologique précis ni d'être en conformité (totale) avec un label écologique donné. Les unités opérationnelles sont dans l'obligation d'accepter également d'autres preuves appropriées, telles qu'un rapport de test de la part d'un organe reconnu ou le dossier technique d'un fabricant.

Types de labels écologiques

L'Organisation internationale de normalisation a classifié les labels écologiques en trois types, dont voici la description :

Type I

Ce groupe est sans doute le plus utile pour les soumissionnaires. Les labels ou les déclarations de ce groupe satisfont aux critères définis par les parties tierces (non par le fabricant lui-même ou le revendeur), ce qui en garantit la transparence et la crédibilité et sont établis sur la base des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Il s'agit de labels de type attributif. Étant donné l'exigence de satisfaire à des critères définis par une partie indépendante, ils doivent en théorie être assez exigeants, mais ceci dépend du degré de rigueur des critères et de l'organe chargé de contrôler ceux-ci. La plupart des structures de labels écologiques officiels nationaux et internationaux appartiennent à cette catégorie.

Type II

Ce type de labels regroupe les auto-déclarations environnementales informatives. Il s'agit d'allégations environnementales avancées par un producteur ou un distributeur sous sa seule responsabilité, parfois appelées « revendications vertes », qui peuvent s'avérer être plus ou moins utiles, selon le type de revendication du fabricant ou du revendeur concerné. Ces labels ne sont pas soumis à un contrôle par une partie tierce indépendante et ne font pas appel à des critères de références prédéterminés ou convenus et constituent sans doute le type le moins informatif des trois types de labels environnementaux recensés.

Type III

Les labels de ce type ne laissent pas préjuger de la qualité environnementale du produit, mais informent simplement le consommateur de ses impacts environnementaux. Ils présentent des informations quantitatives relatives aux impacts d'un produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie (Déclaration Environnementale Produit ou DEP). Les déclarations de Type III doivent permettre de comparer facilement les produits, pour répondre, par exemple, aux besoins des procédures de passation de marchés publics, car il s'agit d'informations quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit, tels que l'efficacité énergétique, les émissions atmosphériques, les émissions en eau, etc. Ceci fournit à l'acheteur l'opportunité de comparer les résultats de différents produits et d'acquiescer ceux qui présentent les meilleures performances, sans toutefois donner d'indication susceptible de définir la mesure exacte de ce qui est considéré comme étant une bonne performance.

De ces trois catégories, ce sont les labels écologiques de Type I qui sont recommandés pour le processus achats du PNUD. Les labels de Type I sont répartis en deux catégories : les labels à critères multiples et les labels à critère unique.

Labels de type I à critères multiples²²

Ces labels sont les plus appropriés au processus d'achats écologiques du fait qu'ils sont fondés sur un certain nombre de critères d'admissibilité et de rejet qui définissent la norme du label en question. Différents jeux de critères sont établis pour chaque produit ou groupe de services couverts par cette structure. Ces critères définissent les performances environnementales que le produit est censé réaliser.

Dans la plupart des cas, les critères d'un label écologique de Type I peuvent être transposés tels quels dans la spécification technique d'un dossier d'appel d'offres. Cependant, l'unité opérationnelle doit être attentive au fait que certains labels écologiques contiennent des critères qui sont strictement liés à la pratique de la direction générale de l'entreprise qui fabrique le produit ou qui offre le service et/ou qui sont apparentés à des questions éthiques ou de tout autre ordre. Ces critères ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des spécifications techniques et ne doivent pas être utilisés à ce titre. Ainsi qu'il a été précédemment évoqué, pour qu'un critère soit applicable, il doit être en rapport direct avec l'intitulé ou l'objet du contrat.

Labels de type I à critère unique

Les labels à critère unique sont des labels concernant une question environnementale spécifique, telle que l'énergie utilisée, l'utilisation et les émissions de substances, la teneur

des matériaux, etc. Il existe deux sortes de labels à critère unique. Le premier est fondé sur un ou plusieurs sous-critères d'acceptation ou de rejet liés à une question spécifique, telle que l'efficacité énergétique, par exemple. Si un produit satisfait à ce critère, il sera en droit d'arborer ce label. Un exemple bien connu de ce type de label est le label « Energy Star » qui s'applique à une large gamme d'équipements électroniques.

« Energy Star » : histoire d'une réussite

En 1993, le gouvernement fédéral des États-Unis a décidé de n'acheter que les équipements informatiques conformes au label Energy Star. Le gouvernement fédéral étant le plus gros acheteur d'ordinateurs au monde, l'on estime que cette décision a été déterminante dans la mise en conformité subséquente de la majorité des équipements informatiques sur le marché à la norme Energy Star. Les avantages environnementaux de l'adhésion de l'administration fédérale au label Energy Star ont représenté une économie de quelque 200 milliards de kilowattheures depuis 1995, soit l'équivalent de 22 millions de tonnes d'émissions de CO₂²³.

Le second type de label à critère unique consiste à classer les produits et services selon leur performance environnementale par rapport à la question principale en jeu. Des exemples de ce second type incluent le label EU Energy, qui classifie les biens ménagers en fonction de leur efficacité énergétique, selon un système de notation allant de A* pour les produits de plus grande efficacité à G aux produits les moins efficaces.

Les labels à critère unique pourront s'avérer fort utiles si vous adoptez une approche progressive des achats verts, car ils induisent une amélioration progressive du processus. L'adoption de normes en matière d'efficacité énergétique serait un excellent premier pas en vue d'élargir le champ du processus d'achats écologiques. Les différentes notes de classification permettent à l'unité opérationnelle de choisir son degré d'implication dans le respect de ce processus.

Références

- 1 Sustainable Procurement Guide. Environment Agency, United Kingdom, 2002.
<http://www.environment-agency.gov.uk>
- 2 Buy Green: Sustainable Procurement. Department of Public Works, Queensland Government, 2006.
http://www.qgm.qld.gov.au\10_sus_procure\one.htm
- 3 Towards Sustainable Procurement: A guide for public sector organisations. The Yorkshire & Humber Assembly, January 2004. http://www.rayh.gov.uk/p_contentDocs/657_1.pdf
- 4 ECO-Buy Guide to Green Purchasing. ECO-Buy, 2004.
- 5 Buy Green: Sustainable Procurement. Department of Public Works, Queensland Government, 2006.
http://www.qgm.qld.gov.au\10_sus_procure\two.htm
- 6 Buying Green: A handbook on environmental public procurement. Commission of the European Communities, August 2004.
- 7 United Nations Development Programme Contract, Asset & Procurement Management User Guide. UNDP, January 2006.
- 8 Ibidem réf. 6.
- 9 Ibidem.
- 10 Ibidem.
- 11 The Procura+ Manual: A Guide to Cost-Effective Public Procurement, 2nd Edition. ICLEI European Secretariat.
- 12 Ibidem réf. 6.
- 13 Ibidem.
- 14 Ibidem réf 11, p. 25.
- 15 Ibidem réf 7, p. 9.
- 16 Ibidem p. 44.
- 17 United Kingdom Chartered Institute of Purchasing at CIPS. <http://www.cips.org>
- 18 Ibidem réf 6, p. 34.
- 19 Center for International Development at Harvard University / Global Trade Negotiations.
<http://www.cid.harvard.edu/cidtrade/geneva/ecolabelling.html>
- 20 Eco-labelling.org. <http://ecolabelling.org/eco-labels/>
- 21 Ibidem réf 11, p. 29.
- 22 Ibidem réf 6, p. 20.
- 23 United States Environmental Protection Agency, Energy Star.
<http://www.energystar.gov/index.cfm?c=home.index>



Le Programme des Nations Unies pour le Développement
Procurement Support Office
<http://www.undp.org/procurement>
Septembre 2008

